

Département de la Loire
Arrondissement de Saint Etienne

VILLE DE LA RICAMARIE

Extrait du registre des délibérations

Séance du 17 juin 2024

DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES - Enseignement

N ° : DL-51-2024 Société publique locale "De la terre à l'assiette" - Désignation d'un représentant au sein de l'assemblée spéciale

L'an deux mille vingt-quatre, les dix-sept juin à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la Commune de La Ricamarie se sont réunis en session ordinaire sur convocation de Monsieur le Maire en date du onze juin deux mille vingt-quatre, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur BONNEFOY Cyrille, Maire, pour délibérer sur les affaires exposées ci-après.

Présent(e)s :

BONNEFOY Cyrille, Maire – DUMAS Marie-Pascale, ODIN Jean-Paul, ROCHE Maryse, DURAND Jean-Bernard, KRENENOU Karima, FAVIER Daniel, POINAS Christine, JACON Alain, Adjoints –, MONTAGNON Marie-Claude, HAMMOU OU ALI Brahim, LAURENT Corinne, FAURE Marc, RAYMOND Karine, BOUCHET Alain, CERESO-LAHIANI Louise, ARNONE Annick, DUTEL Fabrice, BENDRISS Kheira, SPADAVECCHIA Elisabeth, ALEXANDRE Jean Marc, VITREY Sandrine, BRIQUET François, CALET Angélique - conseillers municipaux.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

CROZET Jérôme à JACON Alain, OSMANI Louiza à KRENENOU Karima, KIZILKILIC Murat à Jean-Paul ODIN, BERLIER Pierre à FAVIER Daniel.

Membres :
- en exercice : 29,
- membres présents : 24,
- représentés : 4,
- absent : 1 (GINET Jean-Michel)

M. Jean-Paul ODIN est nommé secrétaire de séance.



OBJET :

SOCIETE PUBLIQUE LOCALE "DE LA TERRE A L'ASSIETTE" - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU SEIN DE L'ASSEMBLEE SPECIALE

Vu la loi n°n° 210-559 du 28 mai 2010 pour le développement des sociétés publiques locale ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, particulièrement son article L 1531-1 ;
Vu le code de commerce ;
Vu les statuts de la société publique locale "De la terre à l'assiette", annexés à la présente ;
Vu la précédente délibération adoptée par le Conseil municipal de La Ricamarie en date du 17 juin 2024

Considérant que la SPL "De la terre à l'assiette" sera composée, à compter du 1er septembre 2024, de 5 actionnaires publics que sont la commune de Saint-Jean-Bonnefonds

(38 800 actions), Sorbiers (38 800 actions), La Talaudière (38 800 actions), Cellieu (300 actions) et La Ricamarie (300 actions).

Considérant que, conformément aux statuts de la SPL De la terre à l'assiette, cette dernière est administrée par un Conseil d'Administration ;

Considérant que conformément à l'article 14 des statuts, il est nécessaire de détenir 13 000 actions de 1,00 € pour obtenir un siège au sein du conseil d'administration ;

Considérant que dans l'article 30 des statuts de la SPL De la terre à l'assiette, il est prévu la création d'une assemblée spéciale ;

Considérant que cette assemblée spéciale a pour rôle de représenter les collectivités territoriales ou les groupements de collectivités territoriales qui ont une participation au capital trop réduite ne leur permettant pas de bénéficier d'une représentation directe ;

Considérant que cette assemblée spéciale doit voter son règlement, élire son président et désigner en son sein le représentant commun qui siègera au conseil d'administration ;

Ceci étant exposé,

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE : - **DESIGNE** Cyrille BONNEFOY, Maire de La Ricamarie, comme représentant afin de siéger à l'assemblée spéciale de la SPL. « De la terre à l'Assiette »

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Le Maire

Cyrille BONNEFOY



A blue circular official stamp of the Mairie de La Ricamarie (42150 Loire) is positioned above a large, handwritten signature in black ink.

Le Secrétaire de séance

Jean-Paul ODIN



A blue circular official stamp of the Mairie de La Ricamarie (42150 Loire) is positioned above a large, handwritten signature in black ink.

Département de la Loire
Arrondissement de Saint Etienne

VILLE DE LA RICAMARIE

Extrait du registre des délibérations

Séance du 17 juin 2024

DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES - Enseignement

N ° : DL-52-2024 Société publique locale "De la terre à l'assiette" - Signature d'un contrat de fourniture de repas à destination de la restauration collective

L'an deux mille vingt-quatre, les dix-sept juin à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la Commune de La Ricamarie se sont réunis en session ordinaire sur convocation de Monsieur le Maire en date du onze juin deux mille vingt-quatre, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur BONNEFOY Cyrille, Maire, pour délibérer sur les affaires exposées ci-après.

Présent(e)s :

BONNEFOY Cyrille, Maire – DUMAS Marie-Pascale, ODIN Jean-Paul, ROCHE Maryse, DURAND Jean-Bernard, KRENENOU Karima, FAVIER Daniel, POINAS Christine, JACON Alain, Adjoint –, MONTAGNON Marie-Claude, HAMMOU OU ALI Brahim, LAURENT Corinne, FAURE Marc, RAYMOND Karine, BOUCHET Alain, CEREZO-LAHIANI Louise, ARNONE Annick, DUTEL Fabrice, BENDRISS Kheira, SPADAVECCHIA Elisabeth, ALEXANDRE Jean Marc, VITREY Sandrine, BRIQUET François, CALET Angélique - conseillers municipaux.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

CROZET Jérôme à JACON Alain, OSMANI Louiza à KRENENOU Karima, KIZILKILIC Murat à Jean-Paul ODIN, BERLIER Pierre à FAVIER Daniel.

Membres :
- en exercice : 29,
- membres présents : 24,
- représentés : 4,
- absent : 1 (GINET Jean-Michel)

M. Jean-Paul ODIN est nommé secrétaire de séance.



OBJET :

SOCIETE PUBLIQUE LOCALE "DE LA TERRE A L'ASSIETTE" - SIGNATURE D'UN CONTRAT DE FOURNITURE DE REPAS A DESTINATION DE LA RESTAURATION COLLECTIVE

Vu les statuts de la SPL De la terre à l'assiette, et particulièrement les articles 1 et suivants, approuvés le 17 juin 2024 par la commune de La Ricamarie ;

Considérant que la SPL « De la terre à l'assiette » a pour objet d'une part de produire des repas en direction des usagers publics, et d'autre part de participer au développement durable du tissu économique engagé dans la labellisation Bio et/ou des circuits courts en liaison avec les collectivités locales. La restauration collective, et notamment scolaire est vue comme le levier d'un projet alimentaire territorial.

Considérant que les modalités de fourniture des repas produits par la cuisine centrale à destination des différents services de restauration collective des communes fait l'objet d'un contrat de vente.

Considérant que le contrat réglera entre autres :

- les engagements de la SPL à l'égard de la commune de La Ricamarie ;
- les engagements de la commune à l'égard de la SPL ;
- les modalités spécifiques de la vente des repas (qualité, quantité des menus ; modalités de commande, de livraisons etc.)
- les modalités de facturation et de paiement des repas

Considérant que le présent contrat est conclu pour une période allant du 1^{er} décembre 2024 au 28 août 2026.

Ceci étant exposé,
Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

DELIBERE :

ARTICLE UN : - **APPROUVE** Le contrat précédemment énoncé dont le projet est annexé à la présente délibération

ARTICLE DEUX : - **AUTORISE** Monsieur le Maire, à signer ledit contrat ainsi que ces éventuels avenants.

La présente délibération est approuvée à l'**unanimité**.

Pour extrait conforme
Le Maire

Cyrille BONNEFOY



A blue circular official stamp of the Mairie de La Ricamarie (42150 Loire) is positioned over the name. A large, dark, handwritten signature is written over the stamp.

Le Secrétaire de séance

Jean-Paul ODIN



A blue circular official stamp of the Mairie de La Ricamarie (42150 Loire) is positioned over the name. A large, dark, handwritten signature is written over the stamp.

Département de la Loire
Arrondissement de Saint Etienne

VILLE DE LA RICAMARIE

Extrait du registre des délibérations

Séance du 17 juin 2024

FINANCES LOCALES

N ° : DL-53-2024 Vote des comptes de gestion du receveur : budgets ville et lotissements communaux

L'an deux mille vingt-quatre, les dix-sept juin à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la Commune de La Ricamarie se sont réunis en session ordinaire sur convocation de Monsieur le Maire en date du onze juin deux mille vingt-quatre, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur BONNEFOY Cyrille, Maire, pour délibérer sur les affaires exposées ci-après.

Présent(e)s :

BONNEFOY Cyrille, Maire – DUMAS Marie-Pascale, ODIN Jean-Paul, ROCHE Maryse, DURAND Jean-Bernard, KRENENOU Karima, FAVIER Daniel, POINAS Christine, JACON Alain, Adjoint –, MONTAGNON Marie-Claude, HAMMOU OU ALI Brahim, LAURENT Corinne, FAURE Marc, RAYMOND Karine, BOUCHET Alain, CEREZO-LAHIANI Louise, ARNONE Annick, DUTEL Fabrice, BENDRISS Kheira, SPADAVECCHIA Elisabeth, ALEXANDRE Jean Marc, VITREY Sandrine, BRIQUET François, CALET Angélique - conseillers municipaux.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

CROZET Jérôme à JACON Alain, OSMANI Louiza à KRENENOU Karima, KIZILKILIC Murat à Jean-Paul ODIN, BERLIER Pierre à FAVIER Daniel.

Membres :
- en exercice : 29,
- membres présents : 24,
- représentés : 4,
- absent : 1 (GINET Jean-Michel)

M. Jean-Paul ODIN est nommé secrétaire de séance.



OBJET :

VOTE DES COMPTES DE GESTION DU RECEVEUR : BUDGETS VILLE ET LOTISSEMENTS COMMUNAUX

En préalable au vote des comptes administratifs et conformément à la réglementation, il est proposé au Conseil Municipal de voter les comptes de gestion du receveur municipal du budget 2023 de la ville et du budget annexe 2023 des lotissements communaux, ceux-ci ayant été pointés avec les services des finances et étant conformes aux comptes de la ville.

Ceci étant exposé,
Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

DELIBERE :

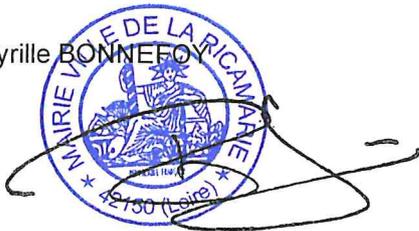
ARTICLE 1 : **APPROUVE** le compte de gestion 2023 de la Ville.

ARTICLE 2 : **APPROUVE** le compte de gestion 2023 des Lotissements communaux.

La présente délibération est approuvée **par 25 voix POUR, 3 ABSTENTIONS.**

Pour extrait conforme
Le Maire

Cyrille BONNEFOY



Le Secrétaire de séance

Jean-Paul ODIN



VILLE DE LA RICAMARIE

Extrait du registre des délibérations

Séance du 17 juin 2024

FINANCES LOCALES

N ° : DL-54-2024 Compte administratif de la ville

L'an deux mille vingt-quatre, les dix-sept juin à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la Commune de La Ricamarie se sont réunis en session ordinaire sur convocation de Monsieur le Maire en date du onze juin deux mille vingt-quatre, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur BONNEFOY Cyrille, Maire, pour délibérer sur les affaires exposées ci-après.

Présent(e)s :

BONNEFOY Cyrille, Maire – DUMAS Marie-Pascale, ODIN Jean-Paul, ROCHE Maryse, DURAND Jean-Bernard, KRENENOU Karima, FAVIER Daniel, POINAS Christine, JACON Alain, Adjoint –, MONTAGNON Marie-Claude, HAMMOU OU ALI Brahim, LAURENT Corinne, FAURE Marc, RAYMOND Karine, BOUCHET Alain, CERZO-LAHIANI Louise, ARNONE Annick, DUTEL Fabrice, BENDRISS Kheira, SPADAVECCHIA Elisabeth, ALEXANDRE Jean Marc, VITREY Sandrine, BRIQUET François, CALET Angélique - conseillers municipaux.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

CROZET Jérôme à JACON Alain, OSMANI Louiza à KRENENOU Karima, KIZILKILIC Murat à Jean-Paul ODIN, BERLIER Pierre à FAVIER Daniel.

Membres :
- en exercice : 29,
- membres présents : 24,
- représentés : 4,
- absent : 1 (GINET Jean-Michel)

M. Jean-Paul ODIN est nommé secrétaire de séance.



OBJET :

COMPTE ADMINISTRATIF DE LA VILLE

Sous la présidence de Jean-Paul ODIN il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le compte administratif 2023 de la Ville.

Le compte administratif 2023 de la Ville présente en investissement un solde d'exécution positif de 3 339 785,24 € et un excédent de fonctionnement de 2 991 934,69 €, des restes à réaliser en dépenses de 4 951 391,30 € et en recettes de 265 000 €.

Sur proposition de Monsieur Jean-Paul ODIN Président de séance pour cette question (Monsieur le Maire s'étant retiré de la salle, ne participe pas au vote)

Ceci étant exposé,
Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE : **APPROUVE** le compte administratif 2023 de la Ville.

La présente délibération est approuvée **par 23 voix POUR, 4 ABSTENTIONS**.

Pour extrait conforme
Le Maire

Cyrille BONNEFOY



Le Secrétaire de séance

Jean-Paul ODIN



VILLE DE LA RICAMARIE

Extrait du registre des délibérations

Séance du 17 juin 2024

FINANCES LOCALES

N ° : DL-55-2024 Compte administratif des lotissements communaux

L'an deux mille vingt-quatre, les dix-sept juin à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la Commune de La Ricamarie se sont réunis en session ordinaire sur convocation de Monsieur le Maire en date du onze juin deux mille vingt-quatre, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur BONNEFOY Cyrille, Maire, pour délibérer sur les affaires exposées ci-après.

Présent(e)s :

BONNEFOY Cyrille, Maire – DUMAS Marie-Pascale, ODIN Jean-Paul, ROCHE Maryse, DURAND Jean-Bernard, KRENENOU Karima, FAVIER Daniel, POINAS Christine, JACON Alain, Adjoint –, MONTAGNON Marie-Claude, HAMMOU OU ALI Brahim, LAURENT Corinne, FAURE Marc, RAYMOND Karine, BOUCHET Alain, CEREZO-LAHIANI Louise, ARNONE Annick, DUTEL Fabrice, BENDRISS Kheira, SPADAVECCHIA Elisabeth, ALEXANDRE Jean Marc, VITREY Sandrine, BRIQUET François, CALET Angélique - conseillers municipaux.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

CROZET Jérôme à JACON Alain, OSMANI Louiza à KRENENOU Karima, KIZILKILIC Murat à Jean-Paul ODIN, BERLIER Pierre à FAVIER Daniel.

Membres :
- en exercice : **29**,
- membres présents : **24**,
- représentés : **4**,
- absent : **1** (GINET Jean-Michel)

M. Jean-Paul ODIN est nommé secrétaire de séance.



OBJET :

COMPTE ADMINISTRATIF DES LOTISSEMENTS COMMUNAUX

Sous la présidence de Jean-Paul ODIN, il sera proposé au Conseil Municipal d'approuver le compte administratif 2023 du budget annexe des Lotissements Communaux.

Le compte administratif 2023 du budget annexe des Lotissements communaux, qui présente en investissement un solde d'exécution positif de 125 496,62 € et en fonctionnement un solde positif de 1 433 143,14 €.

Sur proposition de Monsieur Jean-Paul ODIN Président de séance pour cette question (Monsieur le Maire s'étant retiré de la salle, ne participe pas au vote)

Ceci étant exposé,
Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE :

APPROUVE Le compte administratif 2023 des lotissements communaux.

La présente délibération est approuvée **par 25 voix POUR, 3 ABSTENTIONS.**

Pour extrait conforme
Le Maire

Le Secrétaire de séance

Cyrille BONNEFOY



Jean-Raul ODIN



VILLE DE LA RICAMARIE

Extrait du registre des délibérations

Séance du 17 juin 2024

FINANCES LOCALES

N ° : DL-56-2024 Affectation des résultats : budget ville

L'an deux mille vingt-quatre, les dix-sept juin à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la Commune de La Ricamarie se sont réunis en session ordinaire sur convocation de Monsieur le Maire en date du onze juin deux mille vingt-quatre, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur BONNEFOY Cyrille, Maire, pour délibérer sur les affaires exposées ci-après.

Présent(e)s :

BONNEFOY Cyrille, Maire – DUMAS Marie-Pascale, ODIN Jean-Paul, ROCHE Maryse, DURAND Jean-Bernard, KRENENOU Karima, FAVIER Daniel, POINAS Christine, JACON Alain, Adjoint –, MONTAGNON Marie-Claude, HAMMOU OU ALI Brahim, LAURENT Corinne, FAURE Marc, RAYMOND Karine, BOUCHET Alain, CERZO-LAHIANI Louise, ARNONE Annick, DUTEL Fabrice, BENDRISS Kheira, SPADAVECCHIA Elisabeth, ALEXANDRE Jean Marc, VITREY Sandrine, BRIQUET François, CALET Angélique - conseillers municipaux.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

CROZET Jérôme à JACON Alain, OSMANI Louiza à KRENENOU Karima, KIZILKILIC Murat à Jean-Paul ODIN, BERLIER Pierre à FAVIER Daniel.

Membres :
- en exercice : 29,
- membres présents : 24,
- représentés : 4,
- absent : 1 (GINET Jean-Michel)

M. Jean-Paul ODIN est nommé secrétaire de séance.



OBJET :

AFFECTATION DES RESULTATS : BUDGET VILLE

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter la somme de 1 995 906,06 € en réserve à la section investissement au compte 1068 et de reporter en recettes les sommes de 3 339 785,24 € en section d'investissement à la ligne 001 et 996 028,63 € à la ligne 002 de la section de fonctionnement.

Ceci étant exposé,
Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE : **DECIDE** d'affecter les résultats du compte administratif de la ville 2023 comme suit :

- 1 995 906,06 € en réserve à la section investissement au compte 1068,

- 3 339 785,24 € en section d'investissement à la ligne 001,
- 996 028,63 € à la ligne 002 de la section de fonctionnement.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Le Maire

Cyrille BONNEFOY



Le Secrétaire de séance

Jean-Paul ODIN



Département de la Loire
Arrondissement de Saint Etienne

VILLE DE LA RICAMARIE

Extrait du registre des délibérations

Séance du 17 juin 2024

FINANCES LOCALES

N ° : DL-57-2024 Affectation des résultats : budget lotissements communaux

L'an deux mille vingt-quatre, les dix-sept juin à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la Commune de La Ricamarie se sont réunis en session ordinaire sur convocation de Monsieur le Maire en date du onze juin deux mille vingt-quatre, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur BONNEFOY Cyrille, Maire, pour délibérer sur les affaires exposées ci-après.

Présent(e)s :

BONNEFOY Cyrille, Maire – DUMAS Marie-Pascale, ODIN Jean-Paul, ROCHE Maryse, DURAND Jean-Bernard, KRENENOU Karima, FAVIER Daniel, POINAS Christine, JACON Alain, Adjoints –, MONTAGNON Marie-Claude, HAMMOU OU ALI Brahim, LAURENT Corinne, FAURE Marc, RAYMOND Karine, BOUCHET Alain, CEREZO-LAHIANI Louise, ARNONE Annick, DUTEL Fabrice, BENDRISS Kheira, SPADAVECCHIA Elisabeth, ALEXANDRE Jean Marc, VITREY Sandrine, BRIQUET François, CALET Angélique - conseillers municipaux.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

CROZET Jérôme à JACON Alain, OSMANI Louiza à KRENENOU Karima, KIZILKILIC Murat à Jean-Paul ODIN, BERLIER Pierre à FAVIER Daniel.

Membres :
- en exercice : 29,
- membres présents : 24,
- représentés : 4,
- absent : 1 (GINET Jean-Michel)

M. Jean-Paul ODIN est nommé secrétaire de séance.



OBJET :

AFFECTATION DES RESULTATS : BUDGET LOTISSEMENTS COMMUNAUX

Il est proposé au Conseil Municipal de reporter en recettes d'investissement au compte 001 la somme de 125 496,62 € et la somme de 1 433 143,14 € en recettes de fonctionnement au compte 002.

Ceci étant exposé,

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE : **DECIDE** d'affecter les résultats du compte administratif des Lotissements communaux 2023 comme suit :

125 496,62 € à la ligne 001 en dépenses d'investissement

1 433 143,14 € à la ligne 002 en recettes de fonctionnement

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Le Maire

Cyrille BONNEFOY



Le Secrétaire de séance

Jean-Paul ODIN



VILLE DE LA RICAMARIE

Extrait du registre des délibérations

Séance du 17 juin 2024

FINANCES LOCALES

N° : DL-58-2024 Dm 2 budget ville

L'an deux mille vingt-quatre, les dix-sept juin à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la Commune de La Ricamarie se sont réunis en session ordinaire sur convocation de Monsieur le Maire en date du onze juin deux mille vingt-quatre, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur BONNEFOY Cyrille, Maire, pour délibérer sur les affaires exposées ci-après.

Présent(e)s :

BONNEFOY Cyrille, Maire – DUMAS Marie-Pascale, ODIN Jean-Paul, ROCHE Maryse, DURAND Jean-Bernard, KRENENOU Karima, FAVIER Daniel, POINAS Christine, JACON Alain, Adjoints –, MONTAGNON Marie-Claude, HAMMOU OU ALI Brahim, LAURENT Corinne, FAURE Marc, RAYMOND Karine, BOUCHET Alain, CERZO-LAHIANI Louise, ARNONE Annick, DUTEL Fabrice, BENDRISS Kheira, SPADAVECCHIA Elisabeth, ALEXANDRE Jean Marc, VITREY Sandrine, BRIQUET François, CALET Angélique - conseillers municipaux.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

CROZET Jérôme à JACON Alain, OSMANI Louiza à KRENENOU Karima, KIZILKILIC Murat à Jean-Paul ODIN, BERLIER Pierre à FAVIER Daniel.

Membres :
- en exercice : 29,
- membres présents : 24,
- représentés : 4,
- absent : 1 (GINET Jean-Michel)

M. Jean-Paul ODIN est nommé secrétaire de séance.



OBJET :

DM 2 BUDGET VILLE

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la délibération modificative n° 2 du budget 2024 de la Ville, qui reprend les résultats du compte administratif 2023, les restes à réaliser en dépenses et recettes ainsi que l'affectation du résultat, tel que présenté dans le tableau ci-joint.

Ceci étant exposé,
Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE : **APPROUVE** la délibération modificative n°2 du budget 2024 de la Ville telle que présentée ci-dessous :

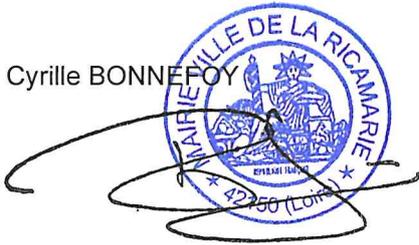
INVESTISSEMENT			Restes à réaliser	Nouvelles propositions	Vote du conseil
			au 31/12/2023		
DEPENSES					
Dépenses réelles					
2041512	518	Fonds de concours SEM	300 000,00 €		300 000,00 €
20422	518	Aides municipales façades	186 949,06 €		186 949,06 €
20422	70	Aides municipales Coup de Soleil	80 383,81 €		80 383,81 €
2046	518	ORI	8 307,67 €		8 307,67 €
2051	020	Logiciel communication		1 300,00 €	1 300,00 €
2051	510	Logiciel CTM	9 330,00 €		9 330,00 €
21312	281	Travaux Cantine Montrambert	308 611,77 €		308 611,77 €
21318	331	Travaux Centre de Loisirs	1 332 706,55 €		1 332 706,55 €
21318	4221	Travaux Pôle Petite Enfance	1 192 256,46 €		1 192 256,46 €
21351	020	Travaux mairie	112 791,19 €		112 791,19 €
21351	025	Travaux cimetières	11 500,00 €		11 500,00 €
21351	211	Travaux écoles élémentaires	15 600,00 €		15 600,00 €
21351	212	Travaux écoles primaires	124 342,69 €	13 700,00 €	138 042,69 €
21351	3112	Travaux salle Valette	2 299,20 €		2 299,20 €
21351	3113	Travaux salle Montagnon	12 867,60 €		12 867,60 €
21351	313	Travaux médiathèque	22 500,00 €		22 500,00 €
21351	3212	Travaux Jules Vallès	9 522,00 €		9 522,00 €
21351	3213	Travaux salle Poty	28 000,00 €		28 000,00 €
21351	3221	Remise état parcours CO Caintin		5 000,00 €	5 000,00 €
21351	510	Travaux CTM	9 000,00 €		9 000,00 €
21351	511	Travaux espaces verts	13 624,80 €		13 624,80 €
21351	512	Travaux EP	4 728,00 €	11 000,00 €	15 728,00 €
2138	511	Aménagement espaces verts Dorian	78 875,96 €		78 875,96 €
2138	518	Aménagement urbain	833 056,11 €	650 000,00 €	1 483 056,11 €
215731	510	Véhicules CTM	94 000,00 €		94 000,00 €
215738	845	Equipements de voirie	15 000,00 €		15 000,00 €
215738	847	Radar Pédagogique	3 000,00 €		3 000,00 €
21838	020	Informatique	35 000,00 €		35 000,00 €
21841	211	Mobilier écoles matériel	13 721,03 €		13 721,03 €
21841	212	Mobilier écoles primaires	3 000,00 €		3 000,00 €
21841	281	Mobilier cantine	6 737,61 €	6 100,00 €	12 837,61 €
21848	020	Autres immobilisations	16 000,00 €		16 000,00 €
21828	11	Véhicule pour police municipale		20 000,00 €	20 000,00 €
21848	281	Mobilier cantine	476,40 €		476,40 €
21848	510	Mobilier CTM	2 569,60 €		2 569,60 €
2188	020	Autres immobilisations	5 608,13 €		5 608,13 €
2188	024	Matériel sport	2 800,00 €		2 800,00 €
2188	025	Matériel cimetière	5 000,00 €		5 000,00 €
2188	11	Matériel police municipale	185,69 €		185,69 €
2188	3113	Matériel Montagnon		3 000,00 €	3 000,00 €
2188	317	Matériel Daquin	25 039,97 €		25 039,97 €
2188	3221	Matériel Gagarine	10 000,00 €		10 000,00 €
2188	511	Matériel Eglise	5 000,00 €		5 000,00 €
2188	512	Matériel EP	2 000,00 €		2 000,00 €
2188	845	Matériel voirie	9 000,00 €		9 000,00 €
	TOTAL		4 951 391,30 €	710 100,00 €	5 661 491,30 €
RECETTES					
Recettes réelles					
001	01	Résultat d'investissement reporté		3 339 785,24 €	3 339 785,24 €
1068	01	Excédents de fonctionnement capitalisés		1 995 906,06 €	1 995 906,06 €
1321	212	Subvention Académie projets pédagogiques		7 800,00 €	7 800,00 €
1321	3220	Ans subvention city stade	41 000,00 €		41 000,00 €
1321	4221	Subvention Photovoltaïque Pôle Petite Enfance	41 000,00 €		41 000,00 €
1322	020	Travaux Mairie subvention région	69 000,00 €		69 000,00 €
1323	518	Subvention département démolition Dorian/Gambetta		115 000 €	115 000,00 €
1326	518	Fond vert	25 000,00 €		25 000,00 €
13251	331	Plan de relance Centre de Loisirs		-10 000,00 €	10 000,00 €
13251	4221	Plan de relance Pôle Petite Enfance		-52 000,00 €	52 000,00 €
13461	020	DETR Travaux Mairie	55 000,00 €		55 000,00 €
13462	020	DSIL Travaux Mairie	34 000,00 €		34 000,00 €
	TOTAL		265 000,00 €	5 396 491,30 €	5 661 491,30 €

FONCTIONNEMENT			Nouvelles propositions	Vote du conseil
DEPENSES				
Dépenses réelles				
60628	022	Fournitures	1 000,00 €	1 000,00 €
60632	022	Petit équipement	500,00 €	500,00 €
6064	022	Fournitures de bureau	900,00 €	900,00 €
61524	76	Entretien espaces verts	19 350,00 €	19 350,00 €
6156	022	Maintenance	5 000,00 €	5 000,00 €
6188	022	Autres prestations	17 000,00 €	17 000,00 €
6188	023	Autres prestations	11 600,00 €	11 600,00 €
6231	022	Annonces et insertions	12 000,00 €	12 000,00 €
6232	022	Manifestations	13 000,00 €	13 000,00 €
6236	022	Magazine Municipal	14 000,00 €	14 000,00 €
6238	022	Publicité publications	15 000,00 €	15 000,00 €
6558	211	Participations écoles extérieures	64 000,00 €	64 000,00 €
65888	020	Autres charges de gestion	918 504,63 €	918 504,63 €
673	01	Annulation de titres sur exercices antérieurs	5 000,00 €	5 000,00 €
TOTAL			1 096 854,63 €	1 096 854,63 €
RECETTES				
Recettes réelles				
002	01	Résultats de fonctionnement reporté	996 028,63 €	996 028,63 €
74111	01	Dotations Forfaitaire	7 375,00 €	7 375,00 €
74121	01	Dotations de Solidarité Rurale	17 074,00 €	17 074,00 €
741123	01	Dotations de Solidarité Urbaine	7 169,00 €	7 169,00 €
741127	01	Dotations Nationale de Péréquation	3 748,00 €	3 748,00 €
74834	01	Dotations de Compensation de Taxes Foncières	65 460,00 €	65 460,00 €
TOTAL			1 096 854,63 €	1 096 854,63 €

La présente délibération est approuvée par 25 voix POUR, 3 ABSTENTIONS.

Pour extrait conforme
Le Maire

Cyrille BONNEFOY



Le Secrétaire de séance

Jean-Paul ODIN



Département de la Loire
Arrondissement de Saint Etienne

VILLE DE LA RICAMARIE

Extrait du registre des délibérations

Séance du 17 juin 2024

FINANCES LOCALES

N ° : DL-59-2024 Dm 1 budget lotissements communaux

L'an deux mille vingt-quatre, les dix-sept juin à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la Commune de La Ricamarie se sont réunis en session ordinaire sur convocation de Monsieur le Maire en date du onze juin deux mille vingt-quatre, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur BONNEFOY Cyrille, Maire, pour délibérer sur les affaires exposées ci-après.

Présent(e)s :

BONNEFOY Cyrille, Maire – DUMAS Marie-Pascale, ODIN Jean-Paul, ROCHE Maryse, DURAND Jean-Bernard, KRENENOU Karima, FAVIER Daniel, POINAS Christine, JACON Alain, Adjoints –, MONTAGNON Marie-Claude, HAMMOU OU ALI Brahim, LAURENT Corinne, FAURE Marc, RAYMOND Karine, BOUCHET Alain, CEREZO-LAHIANI Louise, ARNONE Annick, DUTEL Fabrice, BENDRISS Kheira, SPADAVECCHIA Elisabeth, ALEXANDRE Jean Marc, VITREY Sandrine, BRIQUET François, CALET Angélique - conseillers municipaux.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

CROZET Jérôme à JACON Alain, OSMANI Louiza à KRENENOU Karima, KIZILKILIC Murat à Jean-Paul ODIN, BERLIER Pierre à FAVIER Daniel.

Membres :
- en exercice : 29,
- membres présents : 24,
- représentés : 4,
- absent : 1 (GINET Jean-Michel)

M. Jean-Paul ODIN est nommé secrétaire de séance.



OBJET :

DM 1 BUDGET LOTISSEMENTS COMMUNAUX

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la délibération modificative n° 1 du budget 2024 des Lotissements communaux, qui reprend les résultats du compte administratif 2023, les restes à réaliser en dépenses et recettes ainsi que l'affectation du résultat, telle que présentée dans le tableau ci-joint.

Ceci étant exposé,

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE : **APPROUVE** la délibération modificative n°1 du budget 2024 des Lotissements communaux telle que présentée ci-dessous :

INVESTISSEMENT	Nouvelles propositions	Vote du conseil
RECETTES Recettes réelles 001 01 Excédent d'investissement reporté	125 496,62 €	125 496,62 €
FONCTIONNEMENT		
DEPENSES Dépenses réelles 608 01 Frais accessoires	1 433 143,14 €	1 433 143,14 €
Total	1 433 143,14 €	1 433 143,14 €
RECETTES Recettes réelles 002 01 Excédent de fonctionnement reporté	1 433 143,14 €	1 433 143,14 €

La présente délibération est approuvée **par 25 voix POUR, 3 ABSTENTIONS.**

Pour extrait conforme
Le Maire

Cyrille BONNEFOY




Le Secrétaire de séance

Jean-Paul ODIN




Département de la Loire
Arrondissement de Saint Etienne

VILLE DE LA RICAMARIE

Extrait du registre des délibérations

Séance du 17 juin 2024

FINANCES LOCALES

N ° : DL-60-2024 Subvention exceptionnelle : Ecole de Judo Ricamandoise

L'an deux mille vingt-quatre, les dix-sept juin à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la Commune de La Ricamarie se sont réunis en session ordinaire sur convocation de Monsieur le Maire en date du onze juin deux mille vingt-quatre, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur BONNEFOY Cyrille, Maire, pour délibérer sur les affaires exposées ci-après.

Présent(e)s :

BONNEFOY Cyrille, Maire – DUMAS Marie-Pascale, ODIN Jean-Paul, ROCHE Maryse, DURAND Jean-Bernard, KRENENOU Karima, FAVIER Daniel, POINAS Christine, JACON Alain, Adjoint –, MONTAGNON Marie-Claude, HAMMOU OU ALI Brahim, LAURENT Corinne, FAURE Marc, RAYMOND Karine, BOUCHET Alain, CEREZO-LAHIANI Louise, ARNONE Annick, DUTEL Fabrice, BENDRISS Kheira, SPADAVECCHIA Elisabeth, ALEXANDRE Jean Marc, VITREY Sandrine, BRIQUET François, CALET Angélique - conseillers municipaux.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

CROZET Jérôme à JACON Alain, OSMANI Louiza à KRENENOU Karima, KIZILKILIC Murat à Jean-Paul ODIN, BERLIER Pierre à FAVIER Daniel.

Membres :
- en exercice : 29,
- membres présents : 24,
- représentés : 4,
- absent : 1 (GINET Jean-Michel)

M. Jean-Paul ODIN est nommé secrétaire de séance.



OBJET :

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE : ECOLE DE JUDO RICAMANDOISE

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle de :

- 300 € pour l'EJR (Ecole de Judo Ricamandoise) dans le cadre des « Subventions matériel informatique ou administratif via l'OJSL » pour l'achat d'un ordinateur portable.

Il est également proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document à cet effet.

Ceci étant exposé,
Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

DELIBERE :

ARTICLE 1 : **ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle de :

300 € pour l'EJR (Ecole de Judo Ricamandoise) dans le cadre des « Subventions matériel informatique ou administratif via l'OJSL » pour l'achat d'un ordinateur portable.

ARTICLE 2 : **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document à cet effet.

La présente délibération est approuvée à l'**unanimité**.

Pour extrait conforme
Le Maire

Cyrille BONNEFOY



Le Secrétaire de séance

Jean-Paul ODJIN



VILLE DE LA RICAMARIE

Extrait du registre des délibérations

Séance du 17 juin 2024

FINANCES LOCALES

N ° : DL-61-2024 Subvention exceptionnelle : Chasse des Mineurs Ondaine Cote Chaude

L'an deux mille vingt-quatre, les dix-sept juin à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la Commune de La Ricamarie se sont réunis en session ordinaire sur convocation de Monsieur le Maire en date du onze juin deux mille vingt-quatre, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur BONNEFOY Cyrille, Maire, pour délibérer sur les affaires exposées ci-après.

Présent(e)s :

BONNEFOY Cyrille, Maire – DUMAS Marie-Pascale, ODIN Jean-Paul, ROCHE Maryse, DURAND Jean-Bernard, KRENENOU Karima, FAVIER Daniel, POINAS Christine, JACON Alain, Adjoints –, MONTAGNON Marie-Claude, HAMMOU OU ALI Brahim, LAURENT Corinne, FAURE Marc, RAYMOND Karine, BOUCHET Alain, CEREZO-LAHIANI Louise, ARNONE Annick, DUTEL Fabrice, BENDRISS Kheira, SPADAVECCHIA Elisabeth, ALEXANDRE Jean Marc, VITREY Sandrine, BRIQUET François, CALET Angélique - conseillers municipaux.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

CROZET Jérôme à JACON Alain, OSMANI Louiza à KRENENOU Karima, KIZILKILIC Murat à Jean-Paul ODIN, BERLIER Pierre à FAVIER Daniel.

Membres :
- en exercice : 29,
- membres présents : 24,
- représentés : 4,
- absent : 1 (GINET Jean-Michel)

M. Jean-Paul ODIN est nommé secrétaire de séance.



OBJET :

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE : CHASSE DES MINEURS ONDAINE COTE CHAUDE

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle de :

- 300 € pour la Chasse des Mineurs Ondaine Côte Chaude dans le cadre des « Subventions matériel informatique ou administratif via l'OJSL » pour l'achat d'une imprimante

Il est également proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document à cet effet.

Ceci étant exposé,

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

DELIBERE :

ARTICLE 1 : **ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle de : :

300 € pour la Chasse des Mineurs Ondaine Côte Chaude dans le cadre des « Subventions matériel informatique ou administratif via l'OJSL » pour l'achat d'une imprimante

ARTICLE 2 : **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document à cet effet.

La présente délibération est approuvée à **l'unanimité**.

Pour extrait conforme
Le Maire

Cyrille BONNEFOY



A blue circular official stamp of the Mairie de La Ricamarie, Loire, with the number 42150. The stamp features a central emblem and the text 'MAIRIE VILLE DE LA RICAMARIE' and '42150 (Loire)'. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.

Le Secrétaire de séance

Jean-Paul ODIN



A blue circular official stamp of the Mairie de La Ricamarie, Loire, with the number 42150. The stamp features a central emblem and the text 'MAIRIE VILLE DE LA RICAMARIE' and '42150 (Loire)'. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.

VILLE DE LA RICAMARIE

Extrait du registre des délibérations

Séance du 17 juin 2024

FINANCES LOCALES

N ° : DL-62-2024 Subvention exceptionnelle : Boule de la Béraudière

L'an deux mille vingt-quatre, les dix-sept juin à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la Commune de La Ricamarie se sont réunis en session ordinaire sur convocation de Monsieur le Maire en date du onze juin deux mille vingt-quatre, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur BONNEFOY Cyrille, Maire, pour délibérer sur les affaires exposées ci-après.

Présent(e)s :

BONNEFOY Cyrille, Maire – DUMAS Marie-Pascale, ODIN Jean-Paul, ROCHE Maryse, DURAND Jean-Bernard, KRENENOU Karima, FAVIER Daniel, POINAS Christine, JACON Alain, Adjoints –, MONTAGNON Marie-Claude, HAMMOU OU ALI Brahim, LAURENT Corinne, FAURE Marc, RAYMOND Karine, BOUCHET Alain, CEREZO-LAHIANI Louise, ARNONE Annick, DUTEL Fabrice, BENDRISS Kheira, SPADAVECCHIA Elisabeth, ALEXANDRE Jean Marc, VITREY Sandrine, BRIQUET François, CALET Angélique - conseillers municipaux.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

CROZET Jérôme à JACON Alain, OSMANI Louiza à KRENENOU Karima, KIZILKILIC Murat à Jean-Paul ODIN, BERLIER Pierre à FAVIER Daniel.

Membres :
- en exercice : 29,
- membres présents : 24,
- représentés :4,
- absent : 1 (GINET Jean-Michel)

M. Jean-Paul ODIN est nommé secrétaire de séance.



OBJET :

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE : BOULE DE LA BERAUDIERE

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle de :

- 170 € pour la Boule de la Béraudière dans le cadre des « Subventions matériel informatique ou administratif via l'OJSL » pour l'achat d'une imprimante

Il est également proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document à cet effet.

Ceci étant exposé,

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

DELIBERE :

ARTICLE 1 **ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle de : :

170 € pour la Boule de la Béraudière dans le cadre des « Subventions matériel informatique ou administratif via l'OJSL » pour l'achat d'une imprimante

ARTICLE 2 : **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document à cet effet.

La présente délibération est approuvée à l'**unanimité**.

Pour extrait conforme
Le Maire

Cyrille BONNEFOY



Le Secrétaire de séance

Jean-Paul ODIN



Département de la Loire
Arrondissement de Saint Etienne

VILLE DE LA RICAMARIE

Extrait du registre des délibérations

Séance du 17 juin 2024

FINANCES LOCALES

N ° : DL-63-2024 Subvention exceptionnelle : Athlétic Club de l'Ondaine

L'an deux mille vingt-quatre, les dix-sept juin à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la Commune de La Ricamarie se sont réunis en session ordinaire sur convocation de Monsieur le Maire en date du onze juin deux mille vingt-quatre, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur BONNEFOY Cyrille, Maire, pour délibérer sur les affaires exposées ci-après.

Présent(e)s :

BONNEFOY Cyrille, Maire – DUMAS Marie-Pascale, ODIN Jean-Paul, ROCHE Maryse, DURAND Jean-Bernard, KRENENOU Karima, FAVIER Daniel, POINAS Christine, JACON Alain, Adjoints –, MONTAGNON Marie-Claude, HAMMOU OU ALI Brahim, LAURENT Corinne, FAURE Marc, RAYMOND Karine, BOUCHET Alain, CEREZO-LAHIANI Louise, ARNONE Annick, DUTEL Fabrice, BENDRISS Kheira, SPADAVECCHIA Elisabeth, ALEXANDRE Jean Marc, VITREY Sandrine, BRIQUET François, CALET Angélique - conseillers municipaux.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

CROZET Jérôme à JACON Alain, OSMANI Louiza à KRENENOU Karima, KIZILKILIC Murat à Jean-Paul ODIN, BERLIER Pierre à FAVIER Daniel.

Membres :
- en exercice : 29,
- membres présents : 24,
- représentés :4,
- absent : 1 (GINET Jean-Michel)

M. Jean-Paul ODIN est nommé secrétaire de séance.



OBJET :

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE : ATHLETIC CLUB DE L'ONDAINE

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle de :

- 99 € pour l'ACO (Athlétic Club de l'Ondaine) dans le cadre des « Subventions matériel informatique ou administratif via l'OJSL » pour le remplacement d'un écran de PC

Il est également proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document à cet effet.

Ceci étant exposé,
Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

DELIBERE :

ARTICLE 1 : **ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle de :

99 € pour l'ACO (Athlétic Club de l'Ondaine) dans le cadre des « Subventions matériel informatique ou administratif via l'OJSL » pour le remplacement d'un écran de PC

ARTICLE 2 : **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document à cet effet.

La présente délibération est approuvée à l'**unanimité**.

Pour extrait conforme
Le Maire

Cyrille BONNEFOY



Le Secrétaire de séance

Jean-Paul ODIN



Département de la Loire
Arrondissement de Saint Etienne

VILLE DE LA RICAMARIE

Extrait du registre des délibérations

Séance du 17 juin 2024

FINANCES LOCALES

N ° : DL-64-2024 Subventions exceptionnelle Un Tissage Coloré

L'an deux mille vingt-quatre, les dix-sept juin à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la Commune de La Ricamarie se sont réunis en session ordinaire sur convocation de Monsieur le Maire en date du onze juin deux mille vingt-quatre, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur BONNEFOY Cyrille, Maire, pour délibérer sur les affaires exposées ci-après.

Présent(e)s :

BONNEFOY Cyrille, Maire – DUMAS Marie-Pascale, ODIN Jean-Paul, ROCHE Maryse, DURAND Jean-Bernard, KRENENOU Karima, FAVIER Daniel, POINAS Christine, JACON Alain, Adjoint –, MONTAGNON Marie-Claude, HAMMOU OU ALI Brahim, LAURENT Corinne, FAURE Marc, RAYMOND Karine, BOUCHET Alain, CERZO-LAHIANI Louise, ARNONE Annick, DUTEL Fabrice, BENDRISS Kheira, SPADAVECCHIA Elisabeth, ALEXANDRE Jean Marc, VITREY Sandrine, BRIQUET François, CALET Angélique - conseillers municipaux.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

CROZET Jérôme à JACON Alain, OSMANI Louiza à KRENENOU Karima, KIZILKILIC Murat à Jean-Paul ODIN, BERLIER Pierre à FAVIER Daniel.

Membres :
- en exercice : **29**,
- membres présents : **24**,
- représentés : **4**,
- absent : **1** (GINET Jean-Michel)

M. Jean-Paul ODIN est nommé secrétaire de séance.



OBJET :

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLE UN TISSAGE COLORE

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer la subvention exceptionnelle de 4 000 euros à l'association Un Tissage Coloré pour l'organisation de la « Fête des découvertes » qui aura lieu le samedi 22 juin 2024 au Parc Henri Barbusse.

Ceci étant exposé,

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE : **ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle de 4 000 euros à l'association Un Tissage Coloré pour l'organisation de la « Fête des découvertes » qui aura lieu le samedi 22 juin 2024 au Parc Henri Barbusse.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Le Maire

Cyrille BONNEFOY



Le Secrétaire de séance

Jean-Paul ODIN



Département de la Loire
Arrondissement de Saint Etienne

VILLE DE LA RICAMARIE

Extrait du registre des délibérations

Séance du 17 juin 2024

FINANCES LOCALES

N ° : DL-65-2024 Subvention exceptionnelle : Association Culturelle Franco-Polonaise Ondaine

L'an deux mille vingt-quatre, les dix-sept juin à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la Commune de La Ricamarie se sont réunis en session ordinaire sur convocation de Monsieur le Maire en date du onze juin deux mille vingt-quatre, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur BONNEFOY Cyrille, Maire, pour délibérer sur les affaires exposées ci-après.

Présent(e)s :

BONNEFOY Cyrille, Maire – DUMAS Marie-Pascale, ODIN Jean-Paul, ROCHE Maryse, DURAND Jean-Bernard, KRENENOU Karima, FAVIER Daniel, POINAS Christine, JACON Alain, Adjoint –, MONTAGNON Marie-Claude, HAMMOU OU ALI Brahim, LAURENT Corinne, FAURE Marc, RAYMOND Karine, BOUCHET Alain, CEREZO-LAHIANI Louise, ARNONE Annick, DUTEL Fabrice, BENDRISS Kheira, SPADAVECCHIA Elisabeth, ALEXANDRE Jean Marc, VITREY Sandrine, BRIQUET François, CALET Angélique - conseillers municipaux.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

CROZET Jérôme à JACON Alain, OSMANI Louiza à KRENENOU Karima, KIZILKILIC Murat à Jean-Paul ODIN, BERLIER Pierre à FAVIER Daniel.

Membres :
- en exercice : 29,
- membres présents : 24,
- représentés : 4,
- absent : 1 (GINET Jean-Michel)

M. Jean-Paul ODIN est nommé secrétaire de séance.



OBJET :

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE : ASSOCIATION CULTURELLE FRANCO-POLONAISE ONDAINE

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle de 800 euros à l'association Culturelle Franco-Polonaise Ondaine pour l'organisation de la « Commémoration du 80^{ème} anniversaire du Massacre des résistants polonais à La Versanne » qui aura lieu le 13 Septembre 2024. D'autres Communes ont été sollicitées dont les Communes de la Versanne, Le Chambon Feugerolles et Roche la Molière.

Ceci étant exposé,
Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE : **ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle de 800 euros à l'association Culturelle Franco-Polonaise Ondaine pour l'organisation de la « Commémoration du 80ème

anniversaire du Massacre des résistants polonais à La Versanne » qui aura lieu le 13 Septembre 2024. D'autres Communes ont été sollicitées dont les Communes de la Versanne, Le Chambon Feugerolles et Roche la Molière.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Le Maire

Cyrille BONNEFOY



Le Secrétaire de séance

Jean-Paul ODM



VILLE DE LA RICAMARIE

Extrait du registre des délibérations

Séance du 17 juin 2024

FINANCES LOCALES

N ° : DL-66-2024 Subventions de fonctionnement 2024 : programme politique de la ville : Association Vivre ensemble

L'an deux mille vingt-quatre, les dix-sept juin à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la Commune de La Ricamarie se sont réunis en session ordinaire sur convocation de Monsieur le Maire en date du onze juin deux mille vingt-quatre, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur BONNEFOY Cyrille, Maire, pour délibérer sur les affaires exposées ci-après.

Présent(e)s :

BONNEFOY Cyrille, Maire – DUMAS Marie-Pascale, ODIN Jean-Paul, ROCHE Maryse, DURAND Jean-Bernard, KRENENOU Karima, FAVIER Daniel, POINAS Christine, JACON Alain, Adjoints –, MONTAGNON Marie-Claude, HAMMOU OU ALI Brahim, LAURENT Corinne, FAURE Marc, RAYMOND Karine, BOUCHET Alain, CEREZO-LAHIANI Louise, ARNONE Annick, DUTEL Fabrice, BENDRISS Kheira, SPADAVECCHIA Elisabeth, ALEXANDRE Jean Marc, VITREY Sandrine, BRIQUET François, CALET Angélique - conseillers municipaux.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

CROZET Jérôme à JACON Alain, OSMANI Louiza à KRENENOU Karima, KIZILKILIC Murat à Jean-Paul ODIN, BERLIER Pierre à FAVIER Daniel.

Membres :
- en exercice : 29,
- membres présents : 24,
- représentés : 4,
- absent : 1 (GINET Jean-Michel)

M. Jean-Paul ODIN est nommé secrétaire de séance.



OBJET :

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2024 : PROGRAMME POLITIQUE DE LA VILLE : ASSOCIATION VIVRE ENSEMBLE

Suite à l'examen du programme des actions 2024 des associations, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'attribuer une subvention à l'association Vivre ensemble : 5 500€ (actions diverses en général) dans le cadre de la politique de la ville
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document à cet effet :

Ceci étant exposé,
Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

DELIBERE :

ARTICLE 1 : **ATTRIBUE** une subvention à l'association Vivre ensemble : 5 500€ (actions diverses en général) dans le cadre de la politique de la ville

ARTICLE 2 : **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document à cet effet

La présente délibération est approuvée à l'**unanimité**.

Pour extrait conforme
Le Maire

Cyrille BONNEFOY



Le Secrétaire de séance

Jean-Paul ODIN



VILLE DE LA RICAMARIE

Extrait du registre des délibérations

Séance du 17 juin 2024

FINANCES LOCALES

N ° : DL-67-2024 Subventions de fonctionnement 2024 : programme politique de la ville : Association Un Tissage Coloré

L'an deux mille vingt-quatre, les dix-sept juin à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la Commune de La Ricamarie se sont réunis en session ordinaire sur convocation de Monsieur le Maire en date du onze juin deux mille vingt-quatre, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur BONNEFOY Cyrille, Maire, pour délibérer sur les affaires exposées ci-après.

Présent(e)s :

BONNEFOY Cyrille, Maire – DUMAS Marie-Pascale, ODIN Jean-Paul, ROCHE Maryse, DURAND Jean-Bernard, KRENENOU Karima, FAVIER Daniel, POINAS Christine, JACON Alain, Adjoints –, MONTAGNON Marie-Claude, HAMMOU OU ALI Brahim, LAURENT Corinne, FAURE Marc, RAYMOND Karine, BOUCHET Alain, CEREZO-LAHIANI Louise, ARNONE Annick, DUTEL Fabrice, BENDRISS Kheira, SPADAVECCHIA Elisabeth, ALEXANDRE Jean Marc, VITREY Sandrine, BRIQUET François, CALET Angélique - conseillers municipaux.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

CROZET Jérôme à JACON Alain, OSMANI Louiza à KRENENOU Karima, KIZILKILIC Murat à Jean-Paul ODIN, BERLIER Pierre à FAVIER Daniel.

Membres :
- en exercice : 29,
- membres présents : 24,
- représentés : 4,
- absent : 1 (GINET Jean-Michel)

M. Jean-Paul ODIN est nommé secrétaire de séance.



OBJET :

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2024 : PROGRAMME POLITIQUE DE LA VILLE : ASSOCIATION UN TISSAGE COLORE

Suite à l'examen du programme des actions 2024 des associations, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'attribuer une subvention à l'association Un Tissage Coloré : 15 500€ (actions diverses en général) dans le cadre de la politique de la ville
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document à cet effet :

Ceci étant exposé,

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

DELIBERE :

ARTICLE 1 : **ATTRIBUE** une subvention à l'association Un Tissage Coloré 15 500€ (actions diverses en général) dans le cadre de la politique de la ville)

ARTICLE 2 : **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document à cet effet

La présente délibération est approuvée à l'**unanimité**.

Pour extrait conforme
Le Maire

Cyrille BONNEFOY



Le Secrétaire de séance

Jean-Paul ODIN



VILLE DE LA RICAMARIE

Extrait du registre des délibérations

Séance du 17 juin 2024

FINANCES LOCALES

N ° : DL-68-2024 Subventions de fonctionnement 2024 : programme politique de la ville : Association AGASEF

L'an deux mille vingt-quatre, les dix-sept juin à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la Commune de La Ricamarie se sont réunis en session ordinaire sur convocation de Monsieur le Maire en date du onze juin deux mille vingt-quatre, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur BONNEFOY Cyrille, Maire, pour délibérer sur les affaires exposées ci-après.

Présent(e)s :

BONNEFOY Cyrille, Maire – DUMAS Marie-Pascale, ODIN Jean-Paul, ROCHE Maryse, DURAND Jean-Bernard, KRENENOU Karima, FAVIER Daniel, POINAS Christine, JACON Alain, Adjoint –, MONTAGNON Marie-Claude, HAMMOU OU ALI Brahim, LAURENT Corinne, FAURE Marc, RAYMOND Karine, BOUCHET Alain, CEREZO-LAHIANI Louise, ARNONE Annick, DUTEL Fabrice, BENDRISS Kheira, SPADAVECCHIA Elisabeth, ALEXANDRE Jean Marc, VITREY Sandrine, BRIQUET François, CALET Angélique - conseillers municipaux.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

CROZET Jérôme à JACON Alain, OSMANI Louiza à KRENENOU Karima, KIZILKILIC Murat à Jean-Paul ODIN, BERLIER Pierre à FAVIER Daniel.

Membres :
- en exercice : 29,
- membres présents : 24,
- représentés : 4,
- absent : 1 (GINET Jean-Michel)

M. Jean-Paul ODIN est nommé secrétaire de séance.



OBJET :

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2024 : PROGRAMME POLITIQUE DE LA VILLE : ASSOCIATION AGASEF

Suite à l'examen du programme des actions 2024 des associations, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'attribuer une subvention à l'association AGASEF : 2000€ (Projets 1000€ Intergénérationnel, 500€ Caritatif et 500€ Chantiers « NI,ni,ni.. » insertion) dans le cadre de la politique de la ville
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document à cet effet :

Ceci étant exposé,
Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

DELIBERE :

ARTICLE 1 : **ATTRIBUE** une subvention à l'association AGASEF : 2000€ (Projets 1000€ Intergénérationnel, 500€ Caritatif et 500€ Chantiers « NI,ni,ni.. » insertion) dans le cadre de la politique de la ville

ARTICLE 2 : **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document à cet effet

La présente délibération est approuvée à l'**unanimité**.

Pour extrait conforme
Le Maire

Cyrille BONNEFOY



Le Secrétaire de séance

Jean-Paul ODIN



Département de la Loire
Arrondissement de Saint Etienne

VILLE DE LA RICAMARIE

Extrait du registre des délibérations

Séance du 17 juin 2024

FINANCES LOCALES

**N ° : DL-69-2024 Subventions de fonctionnement 2024 : programme politique de la ville :
Association Club Judo**

L'an deux mille vingt-quatre, les dix-sept juin à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la Commune de La Ricamarie se sont réunis en session ordinaire sur convocation de Monsieur le Maire en date du onze juin deux mille vingt-quatre, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur BONNEFOY Cyrille, Maire, pour délibérer sur les affaires exposées ci-après.

Présent(e)s :

BONNEFOY Cyrille, Maire – DUMAS Marie-Pascale, ODIN Jean-Paul, ROCHE Maryse, DURAND Jean-Bernard, KRENENOU Karima, FAVIER Daniel, POINAS Christine, JACON Alain, Adjoint –, MONTAGNON Marie-Claude, HAMMOU OU ALI Brahim, LAURENT Corinne, FAURE Marc, RAYMOND Karine, BOUCHET Alain, CEREZO-LAHIANI Louise, ARNONE Annick, DUTEL Fabrice, BENDRISS Kheira, SPADAVECCHIA Elisabeth, ALEXANDRE Jean Marc, VITREY Sandrine, BRIQUET François, CALET Angélique - conseillers municipaux.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

CROZET Jérôme à JACON Alain, OSMANI Louiza à KRENENOU Karima, KIZILKILIC Murat à Jean-Paul ODIN, BERLIER Pierre à FAVIER Daniel.

Membres :
- en exercice : 29,
- membres présents : 24,
- représentés :4,
- absent : 1 (GINET Jean-Michel)

M. Jean-Paul ODIN est nommé secrétaire de séance.



OBJET :

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2024 : PROGRAMME POLITIQUE DE LA VILLE : ASSOCIATION CLUB JUDO

Suite à l'examen du programme des actions 2024 des associations, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'attribuer une subvention à l'association Club Judo : 3000€ (Projet Judo Quartiers) dans le cadre de la politique de la ville
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document à cet effet :

Ceci étant exposé,
Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

DELIBERE :

ARTICLE 1 : **ATTRIBUE** une subvention à l'association Club Judo : 3000€ (Projet Judo Quartiers) dans le cadre de la politique de la ville

ARTICLE 2 : **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document à cet effet

La présente délibération est approuvée à l'**unanimité**.

Pour extrait conforme

Le Maire

Cyrille BONNEFOY



Le Secrétaire de séance

Jean-Paul ODIN



Département de la Loire
Arrondissement de Saint Etienne

VILLE DE LA RICAMARIE

Extrait du registre des délibérations

Séance du 17 juin 2024

FINANCES LOCALES

N ° : DL-70-2024 Subventions aux associations sportives

L'an deux mille vingt-quatre, les dix-sept juin à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la Commune de La Ricamarie se sont réunis en session ordinaire sur convocation de Monsieur le Maire en date du onze juin deux mille vingt-quatre, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur BONNEFOY Cyrille, Maire, pour délibérer sur les affaires exposées ci-après.

Présent(e)s :

BONNEFOY Cyrille, Maire – DUMAS Marie-Pascale, ODIN Jean-Paul, ROCHE Maryse, DURAND Jean-Bernard, KRENENOU Karima, FAVIER Daniel, POINAS Christine, JACON Alain, Adjoints –, MONTAGNON Marie-Claude, HAMMOU OU ALI Brahim, LAURENT Corinne, FAURE Marc, RAYMOND Karine, BOUCHET Alain, CEREZO-LAHIANI Louise, ARNONE Annick, DUTEL Fabrice, BENDRISS Kheira, SPADAVECCHIA Elisabeth, ALEXANDRE Jean Marc, VITREY Sandrine, BRIQUET François, CALET Angélique - conseillers municipaux.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

CROZET Jérôme à JACON Alain, OSMANI Louiza à KRENENOU Karima, KIZILKILIC Murat à Jean-Paul ODIN, BERLIER Pierre à FAVIER Daniel.

Membres :
- en exercice : 29,
- membres présents : 24,
- représentés : 4,
- absent : 1 (GINET Jean-Michel)

M. Jean-Paul ODIN est nommé secrétaire de séance.



OBJET :

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES

Suite aux propositions de l'OJSL, il est proposé au Conseil Municipal de verser aux associations sportives pour l'année 2024 les subventions telles que figurant dans le tableau ci-dessous et sur les critères suivants :

- La composition des effectifs (jeunes de moins de 18 ans, public féminin, public sénior, public en situation de handicap) de l'association
- La qualité de l'encadrement et de la formation
- Le niveau de pratique et de rayonnement sportifs
- La participation à la vie locale
- La mise en œuvre d'actions de préservation de l'environnement

CLUB	MONTANT SUBVENTION 2024
ACO Firminy	3036
Boule du Viaduc	459

ALR Section Billard	765
Joyeux Baladeurs	664
ALR Section Boules	1096
Boule des Jardins du Mas	399
GVSR	1705
La Détente	2869
Boule de la Béraudière	653
ORPA Aquagym	1103
Orpa Plongée	1470
ALR Football	329
ALR Danse & Gym	756
Renault Alliance Auto	519
Amicale des Secouristes Ricamandois	298
Amicale des Sapeurs Pompiers	510
Association Boule de l'Espérance	2167
FC CHU Saint-Etienne	443
OJSL	2292
EJR	6784
ASL Boxe	8755
OM	11283
TCR	11182
Taekwondo Club	4712
Espérance Croix de l'Orme	2731
BCMR	1919
ALR Handball	8071
OR	4805
ALR Section Basket	32034
Dojo Sportif Ricamandois	8432
Total	122 241

Ceci étant exposé,
Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

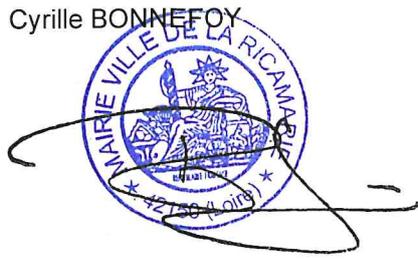
DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE : **AUTORISE** le versement aux associations sportives pour l'année 2024 les subventions telles que figurant dans le tableau ci-dessus

La présente délibération est approuvée à l'unanimité. (Monsieur BRIQUET ne prend pas part au vote pour l'espérance gym en raison de son statut dans l'association)

Pour extrait conforme
Le Maire

Cyrille BONNEFOY



Le Secrétaire de séance

Jean-Paul ODIN



Département de la Loire
Arrondissement de Saint Etienne

VILLE DE LA RICAMARIE

Extrait du registre des délibérations

Séance du 17 juin 2024

DOMAINE ET PATRIMOINE

N ° : DL-71-2024 Acquisition du garage, numéro 34 et 35 – 24 rue Gendarme Martin- Monsieur MARECKI

L'an deux mille vingt-quatre, les dix-sept juin à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la Commune de La Ricamarie se sont réunis en session ordinaire sur convocation de Monsieur le Maire en date du onze juin deux mille vingt-quatre, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur BONNEFOY Cyrille, Maire, pour délibérer sur les affaires exposées ci-après.

Présent(e)s :

BONNEFOY Cyrille, Maire – DUMAS Marie-Pascale, ODIN Jean-Paul, ROCHE Maryse, DURAND Jean-Bernard, KRENENOU Karima, FAVIER Daniel, POINAS Christine, JACON Alain, Adjoints –, MONTAGNON Marie-Claude, HAMMOU OU ALI Brahim, LAURENT Corinne, FAURE Marc, RAYMOND Karine, BOUCHET Alain, CEREZO-LAHIANI Louise, ARNONE Annick, DUTEL Fabrice, BENDRISS Kheira, SPADAVECCHIA Elisabeth, ALEXANDRE Jean Marc, VITREY Sandrine, BRIQUET François, CALET Angélique - conseillers municipaux.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

CROZET Jérôme à JACON Alain, OSMANI Louiza à KRENENOU Karima, KIZILKILIC Murat à Jean-Paul ODIN, BERLIER Pierre à FAVIER Daniel.

Membres :
- en exercice : 29,
- membres présents : 24,
- représentés : 4,
- absent : 1 (GINET Jean-Michel)

M. Jean-Paul ODIN est nommé secrétaire de séance.



OBJET :

ACQUISITION DU GARAGE, NUMERO 34 ET 35 – 24 RUE GENDARME MARTIN- MONSIEUR MARECKI

La copropriété de garages située 24 rue Gendarme Martin est un tènement délaissé situé stratégiquement dans la ZAC Montrambert-Pigeot. Un travail de fond a été engagé avec Saint-Etienne Métropole et a permis de reclasser ce secteur en 5e place sur 60 dans le rang des priorités des zones potentiellement susceptibles d'être aménagées en zones économiques.

Dans le cadre de ce travail partenarial, la Ville poursuit donc ses acquisitions amiables.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver l'acquisition amiable du lot 34 et 35 propriété de Monsieur MARECKI demeurant 5b Pasteur à la Ricamarie, pour la somme de 2000 € net par garage, soit une somme totale de 4 000 € net.

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte authentique à intervenir en l'étude de Maître Guibert, notaire au Chambon Feugerolles, pour ce qui concerne la Ville de La Ricamarie.

Ceci étant exposé,

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

DELIBERE :

ARTICLE 1 **APPROUVE** l'acquisition amiable du lot 34 et 35 propriété de Monsieur MARECKI demeurant 5b Pasteur à la Ricamarie, pour la somme de 2000 € net par garage, soit une somme totale de 4 000 € net.

ARTICLE 2 **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte authentique à intervenir en l'étude de Maître Guibert, notaire au Chambon Feugerolles, pour ce qui concerne la Ville de La Ricamarie

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Le Maire

Cyrille BONNEFOY



A blue circular official stamp of the Municipality of La Ricamarie (42150 Loire) is positioned over the name. The stamp features a central emblem and the text 'MAIRIE VILLE DE LA RICAMARIE' and '42150 (Loire)'. A large, stylized black ink signature is written over the stamp and extends to the left.

Le Secrétaire de séance

Jean-Paul ODIN



A blue circular official stamp of the Municipality of La Ricamarie (42150 Loire) is positioned over the name. The stamp features a central emblem and the text 'MAIRIE VILLE DE LA RICAMARIE' and '42150 (Loire)'. A large, stylized black ink signature is written over the stamp.

Département de la Loire
Arrondissement de Saint Etienne

VILLE DE LA RICAMARIE

Extrait du registre des délibérations

Séance du 17 juin 2024

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIAL

N ° : DL-72-2024 Modification partielle du tableau des effectifs

L'an deux mille vingt-quatre, les dix-sept juin à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la Commune de La Ricamarie se sont réunis en session ordinaire sur convocation de Monsieur le Maire en date du onze juin deux mille vingt-quatre, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur BONNEFOY Cyrille, Maire, pour délibérer sur les affaires exposées ci-après.

Présent(e)s :

BONNEFOY Cyrille, Maire – DUMAS Marie-Pascale, ODIN Jean-Paul, ROCHE Maryse, DURAND Jean-Bernard, KRENENOU Karima, FAVIER Daniel, POINAS Christine, JACON Alain, Adjoint –, MONTAGNON Marie-Claude, HAMMOU OU ALI Brahim, LAURENT Corinne, FAURE Marc, RAYMOND Karine, BOUCHET Alain, CEREZO-LAHIANI Louise, ARNONE Annick, DUTEL Fabrice, BENDRISS Kheira, SPADAVECCHIA Elisabeth, ALEXANDRE Jean Marc, VITREY Sandrine, BRIQUET François, CALET Angélique - conseillers municipaux.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

CROZET Jérôme à JACON Alain, OSMANI Louiza à KRENENOU Karima, KIZILKILIC Murat à Jean-Paul ODIN, BERLIER Pierre à FAVIER Daniel.

Membres :
- en exercice : 29,
- membres présents : 24,
- représentés : 4,
- absent : 1 (GINET Jean-Michel)

M. Jean-Paul ODIN est nommé secrétaire de séance.



OBJET :

MODIFICATION PARTIELLE DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la modification partielle du tableau des effectifs suivante :

Filière Technique			
Grades	Catégorie	Durée hebdomadaire de service	
		En moins	En plus
Adjoint technique territorial	C		1 poste Temps Complet

Filière Police municipale			
Grades	Catégorie	Durée hebdomadaire de service	
		En moins	En plus
Gardien – Brigadier	C		1 poste Temps Complet

Filière Culturelle			
Grades	Catégorie	Durée hebdomadaire de service	
		En moins	En plus
Bibliothécaire principal	A	1 poste Temps Complet	
Assistant de conservation	B		1 poste Temps Complet

Ceci étant exposé,
 Le Conseil Municipal,
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE : **APPROUVE** la modification partielle du tableau des effectifs suivante

La présente délibération est approuvée **à l'unanimité**.

Pour extrait conforme
 Le Maire

Cyrille BONNEFOY



Le Secrétaire de séance

Jean-Paul ODIN



VILLE DE LA RICAMARIE

Extrait du registre des délibérations

Séance du 17 juin 2024

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

N ° : DL-73-2024 Contrat d'apprentissage

L'an deux mille vingt-quatre, les dix-sept juin à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la Commune de La Ricamarie se sont réunis en session ordinaire sur convocation de Monsieur le Maire en date du onze juin deux mille vingt-quatre, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur BONNEFOY Cyrille, Maire, pour délibérer sur les affaires exposées ci-après.

Présent(e)s :

BONNEFOY Cyrille, Maire – DUMAS Marie-Pascale, ODIN Jean-Paul, ROCHE Maryse, DURAND Jean-Bernard, KRENENOU Karima, FAVIER Daniel, POINAS Christine, JACON Alain, Adjoint –, MONTAGNON Marie-Claude, HAMMOU OU ALI Brahim, LAURENT Corinne, FAURE Marc, RAYMOND Karine, BOUCHET Alain, CERZO-LAHIANI Louise, ARNONE Annick, DUTEL Fabrice, BENDRISS Kheira, SPADAVECCHIA Elisabeth, ALEXANDRE Jean Marc, VITREY Sandrine, BRIQUET François, CALET Angélique - conseillers municipaux.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

CROZET Jérôme à JACON Alain, OSMANI Louiza à KRENENOU Karima, KIZILKILIC Murat à Jean-Paul ODIN, BERLIER Pierre à FAVIER Daniel.

Membres :
- en exercice : 29,
- membres présents : 24,
- représentés : 4,
- absent : 1 (GINET Jean-Michel)

M. Jean-Paul ODIN est nommé secrétaire de séance.



OBJET :

CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Le contrat d'apprentissage est un contrat de droit privé par lequel l'employeur s'engage, outre le versement d'un salaire, à assurer à l'apprenti une formation professionnelle complète, dispensée pour partie en entreprise et pour partie en centre de formation d'apprentis ou section d'apprentissage (article L. 6221-1 du code du travail). L'apprenti s'oblige, en retour, en vue de sa formation, à travailler pour cet employeur, pendant la durée du contrat, et à suivre cette formation.

L'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 29 ans révolus d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration. Cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre.

La rémunération est versée à l'apprenti en tenant compte de son âge et de sa progression dans le ou les cycles de formation qu'il poursuit.

Considérant que ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui :

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'autoriser la commune à recourir au contrat d'apprentissage
- D'autoriser l'autorité territoriale à exécuter toutes les démarches nécessaires au recrutement d'un apprenti conformément au tableau suivant :

Service d'accueil de l'apprenti	Fonctions de l'apprenti	Diplôme ou titre préparé par l'apprenti	Durée de la formation
Ressources Humaines	Assistant(e) Ressources Humaines	Licence Métiers des Administrations et Collectivités Territoriales ou Licence Professionnelle RH ou 3 ^{ème} année BUT GEA spécialité RH	12 mois

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis.

Ceci étant exposé,

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

DELIBERE :

ARTICLE 1 : **AUTORISE** la commune à recourir au contrat d'apprentissage

ARTICLE 2 **AUTORISE** l'autorité territoriale à exécuter toutes les démarches nécessaires au recrutement d'un apprenti conformément au tableau ci-dessus

ARTICLE 3 **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Le Maire

Cyrille BONNEFOY



Le Secrétaire de séance

Jean-Paul ODIN



Département de la Loire
Arrondissement de Saint Etienne

VILLE DE LA RICAMARIE

Extrait du registre des délibérations

Séance du 17 juin 2024

DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES

N ° : DL-74-2024 Lutte contre les déchets abandonnés diffus – convention de groupement

L'an deux mille vingt-quatre, les dix-sept juin à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la Commune de La Ricamarie se sont réunis en session ordinaire sur convocation de Monsieur le Maire en date du onze juin deux mille vingt-quatre, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur BONNEFOY Cyrille, Maire, pour délibérer sur les affaires exposées ci-après.

Présent(e)s :

BONNEFOY Cyrille, Maire – DUMAS Marie-Pascale, ODIN Jean-Paul, ROCHE Maryse, DURAND Jean-Bernard, KRENENOU Karima, FAVIER Daniel, POINAS Christine, JACON Alain, Adjoints –, MONTAGNON Marie-Claude, HAMMOU OU ALI Brahim, LAURENT Corinne, FAURE Marc, RAYMOND Karine, BOUCHET Alain, CEREZO-LAHIANI Louise, ARNONE Annick, DUTEL Fabrice, BENDRISS Kheira, SPADAVECCHIA Elisabeth, ALEXANDRE Jean Marc, VITREY Sandrine, BRIQUET François, CALET Angélique - conseillers municipaux.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

CROZET Jérôme à JACON Alain, OSMANI Louiza à KRENENOU Karima, KIZILKILIC Murat à Jean-Paul ODIN, BERLIER Pierre à FAVIER Daniel.

Membres :
- en exercice : 29,
- membres présents : 24,
- représentés : 4,
- absent : 1 (GINET Jean-Michel)

M. Jean-Paul ODIN est nommé secrétaire de séance.



OBJET :

LUTTE CONTRE LES DECHETS ABANDONNES DIFFUS – CONVENTION DE GROUPEMENT

Il est rappelé que lors du Conseil Municipal du 26 mars 2024 une convention de principe avait été votée afin de participer à la convention CITEO.

Par arrêté du 30 septembre 2022, le cahier des charges d'agrément de l'éco-organisme agréé Citeo a été modifié et prévoit la prise en charge des coûts visant au nettoyage et à la réduction des déchets abandonnés sur l'espace public (article IV.7 du cahier des charges). Les coûts à couvrir concernent les déchets abandonnés diffus issus des produits relevant de l'agrément de Citeo (papiers graphiques et emballages ménagers).

Le conseil métropolitain de Saint-Etienne Métropole et plus de vingt conseils municipaux de communes de SEM ont approuvé le principe de former un groupement pour établir avec Citeo une convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus.

En parallèle, il convient d'établir une convention de groupement afin de préciser les engagements de chaque membre du groupement, en particulier celui de Saint-Etienne Métropole en sa qualité de mandataire, responsable du groupement.

La convention précise également les modalités de calcul permettant la répartition, entre Saint-Etienne Métropole et les communes signataires, des soutiens perçus.

Pour les communes de typologie « Rural : commune dont la population est inférieure à 5 000 habitants permanents » au regard du barème défini au paragraphe a) de l'article IV.7.b du cahier des charges (soutien de 0,9 €/habitant/an), 90% du montant du soutien sera reversé à la commune et 10% du montant du soutien sera conservé par Saint-Etienne Métropole.

Pour les autres communes, le montant reversé à la commune sera égal à la somme composée de 50% du montant du soutien CITEO, d'une prime de performance et d'une prime de progrès, dans la limite de 90 % du montant du soutien CITEO. Le calcul des primes est précisé à l'article 5 de la convention.

La convention de groupement entre en vigueur à la date de sa signature par les parties et demeure en vigueur jusqu'à la date de versement du solde du soutien ou de la date de résiliation de la convention Lutte contre les déchets abandonnés diffus, signée par Citeo et SEM en sa qualité de mandataire du groupement.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le contenu de la convention de groupement « Coordination dans le cadre de l'accompagnement proposé par Citeo en matière de lutte contre les déchets abandonnés avec Citeo »
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document à cet effet.

Ceci étant exposé,

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

DELIBERE :

ARTICLE 1 : **APPROUVE** le contenu de la convention de groupement « Coordination dans le cadre de l'accompagnement proposé par Citeo en matière de lutte contre les déchets abandonnés avec Citeo »

ARTICLE 2 **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document à cet effet.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Pour extrait conforme

Le Maire

Cyrille BONNEFOY

A blue circular official stamp of the Municipality of La Ricamarie, Loire. The stamp contains the text "MAIRIE VILLE DE LA RICAMARIE", "42150 (Loire)", and "OPERA 1900". A black ink signature is written over the stamp.

Le Secrétaire de séance

Jean-Paul ODIN

A blue circular official stamp of the Municipality of La Ricamarie, Loire. The stamp contains the text "MAIRIE VILLE DE LA RICAMARIE", "42150 (Loire)", and "OPERA 1900". A black ink signature is written over the stamp.

VILLE DE LA RICAMARIE

Extrait du registre des délibérations

Séance du 17 juin 2024

DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES

N ° : DL-75-2024 Opérations de voirie – Versement d'un fonds de concours par la commune de la Ricamarie à Saint-Etienne Métropole pour les travaux d'aménagement de la rue du caporal Lacroix, place de la Liberté et rue Dorian

L'an deux mille vingt-quatre, les dix-sept juin à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la Commune de La Ricamarie se sont réunis en session ordinaire sur convocation de Monsieur le Maire en date du onze juin deux mille vingt-quatre, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur BONNEFOY Cyrille, Maire, pour délibérer sur les affaires exposées ci-après.

Présent(e)s :

BONNEFOY Cyrille, Maire – DUMAS Marie-Pascale, ODIN Jean-Paul, ROCHE Maryse, DURAND Jean-Bernard, KRENENOU Karima, FAVIER Daniel, POINAS Christine, JACON Alain, Adjoint – MONTAGNON Marie-Claude, HAMMOU OU ALI Brahim, LAURENT Corinne, FAURE Marc, RAYMOND Karine, BOUCHET Alain, CERZO-LAHIANI Louise, ARNONE Annick, DUTEL Fabrice, BENDRISS Kheira, SPADAVECCHIA Elisabeth, ALEXANDRE Jean Marc, VITREY Sandrine, BRIQUET François, CALET Angélique - conseillers municipaux.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

CROZET Jérôme à JACON Alain, OSMANI Louiza à KRENENOU Karima, KIZILKILIC Murat à Jean-Paul ODIN, BERLIER Pierre à FAVIER Daniel.

Membres :
- en exercice : 29,
- membres présents : 24,
- représentés : 4,
- absent : 1 (GINET Jean-Michel)

M. Jean-Paul ODIN est nommé secrétaire de séance.



OBJET :

OPERATIONS DE VOIRIE – VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS PAR LA COMMUNE DE LA RICAMARIE A SAINT-ETIENNE METROPOLE POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA RUE DU CAPORAL LACROIX, PLACE DE LA LIBERTE ET RUE DORIAN

Les dispositions de l'article L 5215-26 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), permettent à une commune, membre d'une Métropole, de verser à celle-ci, un fonds de concours pour contribuer à la réalisation ou au fonctionnement d'un équipement ; le montant du fonds ne pouvant excéder la part de financement assurée par le bénéficiaire du fonds, hors subventions.

Sur le plan formel, le versement d'un fonds de concours doit être approuvé par délibérations concordantes, exprimées à la majorité simple du Conseil Métropolitain et du Conseil Municipal concerné.

Le montant des opérations d'aménagement de la rue du Caporal Laroix, Place de la Liberté et rue Dorian s'élève à 650 000 € HT. Le montant total du fonds de concours versé par la commune de La Ricamarie pour ces opérations est fixé à 150 000 €HT.

Les travaux sont réalisés sur 2024.

Le montant de l'opération pourra évoluer :

- si le montant définitif de l'opération est inférieur à l'estimation initiale, Saint-Étienne Métropole pourra procéder au remboursement des trop perçus,
- si le montant définitif de l'opération est supérieur à l'estimation initiale, dans la limite de 10 % du montant initial susvisé et après accord express de la commune, le montant du fonds de concours versé par ladite commune sera augmenté, sans excéder la part de financement de Saint-Étienne Métropole.

Le fonds de concours sera versé en une fois par la commune, dès que les deux délibérations concordantes du Conseil municipal de La Ricamarie et du Conseil Métropolitain de Saint-Étienne Métropole seront exécutoires.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'autoriser le versement par la commune d'un fonds de concours fixé à 150 000 €HT.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document à cet effet.

Ceci étant exposé,

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

DELIBERE :

- ARTICLE 1 : **AUTORISE** le versement par la commune d'un fonds de concours fixé à 150 000 €HT.
- ARTICLE 2 **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document à cet effet.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Le Maire

Cyrille BONNEFOY



Le Secrétaire de séance

Jean-Paul ODIN



Département de la Loire
Arrondissement de Saint Etienne

VILLE DE LA RICAMARIE

Extrait du registre des délibérations

Séance du 17 juin 2024

DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES

N ° : DL-76-2024 Rapport DSUCS 2023

L'an deux mille vingt-quatre, les dix-sept juin à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la Commune de La Ricamarie se sont réunis en session ordinaire sur convocation de Monsieur le Maire en date du onze juin deux mille vingt-quatre, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur BONNEFOY Cyrille, Maire, pour délibérer sur les affaires exposées ci-après.

Présent(e)s :

BONNEFOY Cyrille, Maire – DUMAS Marie-Pascale, ODIN Jean-Paul, ROCHE Maryse, DURAND Jean-Bernard, KRENENOU Karima, FAVIER Daniel, POINAS Christine, JACON Alain, Adjoint –, MONTAGNON Marie-Claude, HAMMOU OU ALI Brahim, LAURENT Corinne, FAURE Marc, RAYMOND Karine, BOUCHET Alain, CEREZO-LAHIANI Louise, ARNONE Annick, DUTEL Fabrice, BENDRISS Kheira, SPADAVECCHIA Elisabeth, ALEXANDRE Jean Marc, VITREY Sandrine, BRIQUET François, CALET Angélique - conseillers municipaux.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

CROZET Jérôme à JACON Alain, OSMANI Louiza à KRENENOU Karima, KIZILKILIC Murat à Jean-Paul ODIN, BERLIER Pierre à FAVIER Daniel.

Membres :
- en exercice : 29,
- membres présents : 24,
- représentés : 4,
- absent : 1 (GINET Jean-Michel)

M. Jean-Paul ODIN est nommé secrétaire de séance.



OBJET :

RAPPORT DSUCS 2023

Il est présenté au Conseil Municipal un rapport concernant les actions de développement social urbain entreprises au cours de l'année 2023, qui retrace l'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale.

Ceci étant exposé,
Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

PAS DE VOTE

Pour extrait conforme
Le Maire

Cyrille BONNEFOY



Le Secrétaire de séance

Jean-Paul ODIN



Département de la Loire
Arrondissement de Saint Etienne

VILLE DE LA RICAMARIE

Extrait du registre des délibérations

Séance du 17 juin 2024

AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DES COMMUNES

N ° : DL-78-2024 Convention contre la cybercriminalité - Serenecity

L'an deux mille vingt-quatre, les dix-sept juin à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la Commune de La Ricamarie se sont réunis en session ordinaire sur convocation de Monsieur le Maire en date du onze juin deux mille vingt-quatre, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur BONNEFOY Cyrille, Maire, pour délibérer sur les affaires exposées ci-après.

Présent(e)s :

BONNEFOY Cyrille, Maire – DUMAS Marie-Pascale, ODIN Jean-Paul, ROCHE Maryse, DURAND Jean-Bernard, KRENENOU Karima, FAVIER Daniel, POINAS Christine, JACON Alain, Adjoints –, MONTAGNON Marie-Claude, HAMMOU OU ALI Brahim, LAURENT Corinne, FAURE Marc, RAYMOND Karine, BOUCHET Alain, CEREZO-LAHIANI Louise, ARNONE Annick, DUTEL Fabrice, BENDRISS Kheira, SPADAVECCHIA Elisabeth, ALEXANDRE Jean Marc, VITREY Sandrine, BRIQUET François, CALET Angélique - conseillers municipaux.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

CROZET Jérôme à JACON Alain, OSMANI Louiza à KRENENOU Karima, KIZILKILIC Murat à Jean-Paul ODIN, BERLIER Pierre à FAVIER Daniel.

Membres :
- en exercice : 29,
- membres présents : 24,
- représentés : 4,
- absent : 1 (GINET Jean-Michel)

M. Jean-Paul ODIN est nommé secrétaire de séance.



OBJET :

CONVENTION CONTRE LA CYBERCRIMINALITE – SERENECITY

La cybercriminalité est, aujourd'hui, devenue une menace majeure sur nos infrastructures numériques. Les collectivités ne sont pas épargnées par ces attaques et elles représentent 20 % des cibles.

En 2022, fort de ce constat et des enjeux de sécurité pour notre territoire, le Département a lancé une expérimentation autour de la cybersécurité auprès d'une trentaine de communes.

Le Département a ainsi retenu l'entreprise Serenecity, qui propose une solution simple à utiliser qui collectera les données permettant d'alimenter un observatoire.

En complément de cette expérimentation, le Département est lauréat d'un appel à manifestation d'intérêt porté par l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Informations « Dispositif d'acquisition de produits et licences mutualisés au profit des collectivités locales ». Ce dispositif consiste à déployer et généraliser la solution Detoxio de Serenecity auprès des 323 communes ligériennes pour une durée de 3 ans (2023 –

2026). Ainsi, cette action s'inscrit pleinement dans le cadre du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) en lien avec les enjeux identifiés pour notre territoire.

Au titre de cette action, il est proposé d'établir une convention de mise à disposition gratuite de cette solution, par le Département, avec chaque commune souhaitant en bénéficier, qui permettra de définir les contours de cette action et les engagements de chaque partie.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver la convention type de mise à disposition de la solution Detoxio, auprès des communes volontaires

D'autoriser Monsieur Le Maire à signer ladite convention et tout document à cet effet.

Ceci étant exposé,

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

DELIBERE :

ARTICLE 1 : **APPROUVE** la convention type de mise à disposition de la solution Detoxio, auprès des communes volontaires

ARTICLE 2 : **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer ladite convention et tout document à cet effet.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Pour extrait conforme

Le Maire

Cyrille BONNEFOY



A blue circular official stamp of the Municipality of La Ricamarie, featuring a central emblem and the text 'MAIRIE VILLE DE LA RICAMARIE' and '42150 (Loire)'. A black ink signature is written over the stamp.

Le Secrétaire de séance

Jean-Paul ODIN



A blue circular official stamp of the Municipality of La Ricamarie, identical to the one on the left. A black ink signature is written over the stamp.

Département de la Loire
Arrondissement de Saint Etienne

VILLE DE LA RICAMARIE

Extrait du registre des délibérations

Séance du 17 juin 2024

AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DES COMMUNES

N ° : DL-79-2024 Aide au financement du poste adulte relais – Un tissage coloré

L'an deux mille vingt-quatre, les dix-sept juin à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la Commune de La Ricamarie se sont réunis en session ordinaire sur convocation de Monsieur le Maire en date du onze juin deux mille vingt-quatre, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur BONNEFOY Cyrille, Maire, pour délibérer sur les affaires exposées ci-après.

Présent(e)s :

BONNEFOY Cyrille, Maire – DUMAS Marie-Pascale, ODIN Jean-Paul, ROCHE Maryse, DURAND Jean-Bernard, KRENENOU Karima, FAVIER Daniel, POINAS Christine, JACON Alain, Adjoint –, MONTAGNON Marie-Claude, HAMMOU OU ALI Brahim, LAURENT Corinne, FAURE Marc, RAYMOND Karine, BOUCHET Alain, CEREZO-LAHIANI Louise, ARNONE Annick, DUTEL Fabrice, BENDRISS Kheira, SPADAVECCHIA Elisabeth, ALEXANDRE Jean Marc, VITREY Sandrine, BRIQUET François, CALET Angélique - conseillers municipaux.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

CROZET Jérôme à JACON Alain, OSMANI Louiza à KRENENOU Karima, KIZILKILIC Murat à Jean-Paul ODIN, BERLIER Pierre à FAVIER Daniel.

Membres :
- en exercice : 29,
- membres présents : 24,
- représentés : 4,
- absent : 1 (GINET Jean-Michel)

M. Jean-Paul ODIN est nommé secrétaire de séance.



OBJET :

AIDE AU FINANCEMENT DU POSTE ADULTE RELAIS – UN TISSAGE COLORE

La convention du poste adulte-relais, entre l'Etat et l'association Un Tissage Coloré a été reconduite pour une durée de 3 ans à partir du 30 mars 2022. Elle prendra fin le 29 mars 2025.

L'adulte relais contribue à l'amélioration des relations entre les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville et les services publics, ainsi que des rapports sociaux dans les espaces publics ou collectifs.

Son domaine d'intervention se situe dans le cadre :

- D'une médiation pour l'accès aux droits et aux soins ;
- D'une médiation dans le champ scolaire ;
- D'une médiation contribuant au lien social et à la vie du quartier.

Il est proposé au Conseil Municipal de poursuivre l'aide de la Commune au financement du poste à temps partiel représentant 30 heures hebdomadaires de l'adulte-relais qui intervient sur le quartier du Montcel depuis le mois d'avril 2007 sur convention avec l'Etat.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 3 800 euros pour l'année 2023.

Ceci étant exposé,
Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

DELIBERE :

ARTICLE 1 : - **AUTORISE** de poursuivre l'aide de la Commune au financement du poste à temps partiel représentant 30 heures hebdomadaires de l'adulte-relais qui intervient sur le quartier du Montcel depuis le mois d'avril 2007 sur convention avec l'Etat.

ARTICLE 2 : - **ATTRIBUE** une subvention de 3 800 euros pour l'année 2023.

La présente délibération est approuvée à l'**unanimité**.

Pour extrait conforme
Le Maire

Cyrille BONNEFOY



Le Secrétaire de séance

Jean-Paul ODIN



Département de la Loire
Arrondissement de Saint Etienne

VILLE DE LA RICAMARIE

Extrait du registre des délibérations

Séance du 17 juin 2024

DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES

N ° : DL-80-2024 Cantine à 1€

L'an deux mille vingt-quatre, les dix-sept juin à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la Commune de La Ricamarie se sont réunis en session ordinaire sur convocation de Monsieur le Maire en date du onze juin deux mille vingt-quatre, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur BONNEFOY Cyrille, Maire, pour délibérer sur les affaires exposées ci-après.

Présent(e)s :

BONNEFOY Cyrille, Maire – DUMAS Marie-Pascale, ODIN Jean-Paul, ROCHE Maryse, DURAND Jean-Bernard, KRENENOU Karima, FAVIER Daniel, POINAS Christine, JACON Alain, Adjoints –, MONTAGNON Marie-Claude, HAMMOU OU ALI Brahim, LAURENT Corinne, FAURE Marc, RAYMOND Karine, BOUCHET Alain, CEREZO-LAHIANI Louise, ARNONE Annick, DUTEL Fabrice, BENDRISS Kheira, SPADAVECCHIA Elisabeth, ALEXANDRE Jean Marc, VITREY Sandrine, BRIQUET François, CALET Angélique - conseillers municipaux.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

CROZET Jérôme à JACON Alain, OSMANI Louiza à KRENENOU Karima, KIZILKILIC Murat à Jean-Paul ODIN, BERLIER Pierre à FAVIER Daniel.

Membres :
- en exercice : 29,
- membres présents : 24,
- représentés : 4,
- absent : 1 (GINET Jean-Michel)

M. Jean-Paul ODIN est nommé secrétaire de séance.



OBJET :

CANTINE A 1€

Il est proposé au prochain Conseil Municipal d'approuver la convention à intervenir avec l'Etat pour l'instauration de la cantine à 1 € pour les foyers dont le quotient familial est inférieur à 1 000 €. Ce conventionnement pour 3 ans, permet de recevoir une aide de l'Etat de 3 € pour chaque repas vendu 1 €. Afin de bénéficier d'1€ supplémentaire d'aide, la Mairie s'engage à tout mettre en œuvre pour atteindre les obligations de la loi EGAlim. Cette tarification sera mise en place à compter du 1^{er} septembre 2024.

Ceci étant exposé,
Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE : **APPROUVE** la convention à intervenir avec l'Etat pour l'instauration de la cantine à 1€ pour les foyers dont le quotient familial est inférieur à 1 000€.

La présente délibération est approuvée à **l'unanimité**.

Pour extrait conforme
Le Maire

Cyrille BONNEFOY



Le Secrétaire de séance

Jean-Paul ODIN



Département de la Loire
Arrondissement de Saint Etienne

VILLE DE LA RICAMARIE

Extrait du registre des délibérations

Séance du 17 juin 2024

DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES - Enseignement

N ° : DL-50-2024 Société publique locale (SPL) "De la terre à l'assiette" - Prise de participation au capital social

L'an deux mille vingt-quatre, les dix-sept juin à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la Commune de La Ricamarie se sont réunis en session ordinaire sur convocation de Monsieur le Maire en date du onze juin deux mille vingt-quatre, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur BONNEFOY Cyrille, Maire, pour délibérer sur les affaires exposées ci-après.

Présent(e)s :

BONNEFOY Cyrille, Maire – DUMAS Marie-Pascale, ODIN Jean-Paul, ROCHE Maryse, DURAND Jean-Bernard, KRENENOU Karima, FAVIER Daniel, POINAS Christine, JACON Alain, Adjoint –, MONTAGNON Marie-Claude, HAMMOU OU ALI Brahim, LAURENT Corinne, FAURE Marc, RAYMOND Karine, BOUCHET Alain, CEREZO-LAHIANI Louise, ARNONE Annick, DUTEL Fabrice, BENDRISS Kheira, SPADAVECCHIA Elisabeth, ALEXANDRE Jean Marc, VITREY Sandrine, BRIQUET François, CALET Angélique - conseillers municipaux.

Excusé(s) ayant donné pouvoir :

CROZET Jérôme à JACON Alain, OSMANI Louiza à KRENENOU Karima, KIZILKILIC Murat à Jean-Paul ODIN, BERLIER Pierre à FAVIER Daniel.

Membres :
- en exercice : 29,
- membres présents : 24,
- représentés : 4,
- absent : 1 (GINET Jean-Michel)

M. Jean-Paul ODIN est nommé secrétaire de séance.



OBJET :

SOCIETE PUBLIQUE LOCALE (SPL) "DE LA TERRE A L'ASSIETTE" - PRISE DE PARTICIPATION AU CAPITAL SOCIAL

- Vu** la loi n°n° 210-559 du 28 mai 2010 pour le développement des sociétés publiques locale ;
- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, particulièrement son article L 1531-1 ;
- Vu** le code de commerce ;
- Vu** les statuts de la société publique locale "De la terre à l'assiette", annexés à la présente ;
- Vu** la résolution du Conseil d'administration de la SPL "De la terre à l'assiette" n°3 en date du 9 avril 2024 ;
- Vu** la délibération du Conseil municipal de Saint-Jean-Bonnefonds n°03 en date du 30 avril 2024 ;
- Vu** la délibération du Conseil municipal de Sorbiers n°2024-100 en date du 15 mai 2024 ;
- Vu** la délibération du Conseil municipal de La Talaudière du 27 mai 2024 ;

Considérant :

- Qu'une S.P.L. est une forme de société anonyme instituée par la loi n° 2010-559 du 28 mai 2010, et dont les dispositions ont été codifiées à l'article L.1531-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le capital des S.P.L. est détenu à 100 % par des collectivités ou groupements de collectivités et une S.P.L. ne doit intervenir que pour le compte et sur le territoire de ses actionnaires.

- Que la Société publique locale "De la terre à l'assiette", immatriculée au RCS de Saint-Etienne sous le numéro **922 625 587**, pour une durée de 99 ans.

- Que cette dernière a pour objet social :

1. La production, le transport et la vente de repas sur le territoire ;
2. La participation au développement économique local et au développement de labellisations bio et des circuits courts ;
3. La mise en œuvre de l'ensemble des démarches nécessaires à la construction, la gestion et à l'équipement des terrains, structures et des éventuels ouvrages complémentaires nécessaires à la mise en œuvre de toute action foncière ainsi que de tout autre ouvrage qu'elle pourrait être amenée à construire qui participent à ses activités ;
4. La promotion du développement durable, par l'achat public, la production, la fourniture, la transformation, l'approvisionnement de denrées alimentaires biologiques, labellisées et/ou raisonnées pour les services de restaurations scolaires et collectives relevant des territoires des actionnaires ou mis en œuvre par ces derniers ;
5. La création, la production de repas alimentaires ainsi que l'approvisionnement de la restauration publique collective, notamment scolaire, relevant des actionnaires de la société, y compris le transport de ces denrées que la société génère elle-même ou qu'elle a acquise ;
6. L'acquisition, la construction, la rénovation, la gestion, l'entretien, la location et l'équipement de biens mobiliers ou immobiliers nécessaires à la production, au stockage, à la transformation de produits agricoles, à leurs distributions, ainsi qu'au conditionnement de denrées alimentaires en vue de l'approvisionnement de la restauration publique et privée, notamment scolaire, relevant des actionnaires de la société ou mis en œuvre par ces derniers ;
7. La réalisation de l'ensemble des procédures d'achat public nécessaires à cet approvisionnement en denrées alimentaires de la restauration publique, notamment scolaire, relevant des actionnaires de la société ou mis en œuvre par ces derniers ;
8. L'organisation de la logistique en amont et en aval des opérations et des activités relevant de son objet social ;
9. L'organisation et la participation à tout évènement, manifestation ou opération de communication autour des activités de la société ;
10. La création, le développement de nouveaux services utiles à la réalisation des objectifs de la SPL
11. La possibilité de contracter avec et pour le compte des actionnaires de la société ;

- Que le capital social de ladite société s'élève à 117 000 € (composé de 117 000 actions d'une valeur nominale de 1,00 €) ;

- Qu'à ce jour, le capital social de ladite société est réparti ainsi :

- Commune de Saint-Jean-Bonnefonds : 39 000 actions d'une valeur nominale de 1,00 €

- Commune de Sorbiers : 39 000 actions d'une valeur nominale de 1,00 €
 - Commune de La Talaudière : 39 000 actions d'une valeur nominale de 1,00 €
- Que la commune de La Ricamarie souhaite intégrer le capital social de la SPL afin de pouvoir bénéficier de ses services à compter du 1er décembre 2024 ;
- Que par ailleurs, la commune de Cellieu souhaite intégrer le capital social de la SPL afin de pouvoir bénéficier de ses services à compter du 1er septembre 2024 ;
- Que l'intégration au capital social de ladite SPL, par les communes de Cellieu et de La Ricamarie se ferait par cessions d'actions par les trois communes actuellement actionnaires :
- cession à la commune de La Ricamarie, de 100 actions au prix nominal de 1,00 € par commune, soit une prise de participation de la commune au capital de la SPL à hauteur de 300,00 €
 - cession à la commune de Cellieu, de 100 actions au prix nominal de 1,00 € par commune, soit une prise de participation de cette commune au capital de la SPL à hauteur de 300,00 € ;
- Qu'ainsi, l'évolution du capital social de la SPL "De la terre à l'assiette" serait la suivante :
- Commune de Saint-Jean-Bonnefonds : 38 800 actions
 - Commune de Sorbiers : 38 800 actions
 - Commune de La Talaudière : 38 800 actions
 - Commune de Cellieu : 300 actions
 - Commune de La Ricamarie : 300 actions

Conformément à l'article 12 des statuts "cession et transmission des actions", le Conseil d'administration a donné son agrément par sa résolution n°3 du 9 avril 2024. Par la suite, les Conseils Municipaux des trois communes actionnaires, par délibérations concordantes, ont autorisé la cession de parts sociales aux communes de Cellieu et La Ricamarie.

Par conséquent, il convient pour la commune de La Ricamarie de délibérer à son tour.

Ceci étant exposé,

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

DELIBERE :

ARTICLE UN : - **AUTORISE** la prise de participation au sein du capital social de la SPL "De la terre à l'assiette", immatriculée au RCS de Saint-Etienne sous le numéro 922 625 587 par l'acquisition de 100 actions d'une valeur nominale de 1,00 € aux communes de Saint-Jean-Bonnefonds, Sorbiers et La Talaudière

ARTICLE DEUX : - **DIT** que le montant du capital social détenu par la commune de la Ricamarie est de 300 actions de 1,00 €

ARTICLE TROIS : - **APPROUVE** les termes des statuts de la SPL "De la terre à l'assiette" ainsi modifiés et autorise M. le Maire à les signer

ARTICLE QUATRE : - **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir, notamment les formulaires de mouvement de titres correspondants

La présente délibération est approuvée à l'**unanimité**.

Pour extrait conforme
Le Maire

Cyrille BONNEFOY



Le Secrétaire de séance

Jean-Paul ODIN

